



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 19/12/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 6 décembre et le 19 décembre 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Révision n°5 du PLU de la commune de Combloux (74)

Révision permettant la production de 300 logements supplémentaires, dont la moitié pour de l'habitat permanent et l'accueil de 110 nouveaux habitants portant la population à 2 245 habitants en 2034. Le projet prévoit également la création de 1 000 lits touristiques supplémentaires (soit près de 500 logements) pour porter à environ 14 000 le nombre de lits à l'échéance du PLU ainsi qu'une future unité touristique nouvelle (UTN) en front de neige, en vue d'un projet immobilier. Le PLU induit une consommation foncière totale de 17,9 ha.

- Révision du PLU de la commune de Groslee-Saint-Benoit (01)

Révision permettant l'accueil de 221 habitants supplémentaires à l'horizon 2038 et impliquant un besoin de 109 nouveaux logements (réhabilitation de 27 logements vacants, 73 logements réalisables au sein du tissu urbain, 9 logements en extension). Elle prescrit une extension de la zone d'activités Sur Gallay de 0,89 ha prévue à long terme, ainsi qu'une extension de 0,71 ha de la zone d'activités du Port de Groslee. Le dossier comprend six emplacements réservés pour une surface d'un hectare, et un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) dans une zone de 1,48 ha où des habitations légères de loisirs sont déjà présentes.

- Elaboration de la carte communale de Félines (43)

Élaboration d'une carte communale partielle intégrant le bourg et le hameau de Chamborne, sur un périmètre de 181 hectares, soit 8,8% du territoire communal et permettant la construction de 10 logements supplémentaires sur une superficie totale de 7,87 hectares, pour accueillir 25

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert - Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 0140811807

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

habitants supplémentaires à horizon 2030, la construction d'une zone d'activités de 5 hectares au nord du hameau de Chamborne, dédiée à la filière bois, et le développement d'activités de proximité pour dynamiser le bourg.

- **Implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Voussac (03)**

Implantation de panneaux photovoltaïques au sol en secteur agricole sur la commune de Voussac dans le département de l'Allier. La puissance installée sera de 38 MWc, délivrant 1,26 MWh/an. La surface d'emprise du projet est de 39,5 hectares, constituée de deux îlots délimités par une clôture. Le projet est porté par Photosol Développement. Le projet est qualifié d'« agrivoltaïque » du fait du développement d'un élevage ovin en coactivité, se substituant partiellement à l'élevage bovin actuellement en place.

- **Création d'un forage profond pour l'irrigation du golf de Sainte-Agathe, sur la commune de Neris-Les-Bains (03)**

Création d'un forage profond de 116 m pour capter l'aquifère du Carbonifère (Stéphanien), supprimer la prise d'eau existante dans le cours d'eau du Pollier, et pouvoir disposer d'au plus 40 000 m³ d'eau annuels pour l'arrosage d'environ 11 ha des 51 ha dédiés aux parcours du golf, propriété de l'agglomération montluçonnaise.

- **Poursuite d'exploitation et l'extension d'une carrière de matériaux sur la commune d'Alissas (07)**

Poursuite de l'exploitation et extension, par la société Carrières & Matériaux sud-est (CMSE), d'une carrière produisant des matériaux calcaires destinés à la production de granulats, d'enrochements et gabions et de pierre marbrière et disposant d'installations mobiles de production de granulats et de recyclage. La production annuelle moyenne prévue est de 90 000 t. L'accueil de déchets inertes et le recyclage de matériaux sur site sont prévus.

- **Mise en compatibilité n°2 du PLU de la commune de Saint-Flour (15) pour l'aménagement d'une résidence seniors -2^e avis**

Evolution du PLU en vigueur pour rendre possible la réalisation d'une résidence senior sur un secteur Ne devenant US ou USr avec modification du règlement écrit, dans ce secteur du glacis de la ville haute concerné par l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la commune.

- **Révision du PLU de la commune de L'Isle-d'Abeau (38)**

Révision permettant la production de 1020 à 1090 logements supplémentaires à raison de 110 logements par an, en incluant les 330 à 665 logements prévus dans la zone de la gare dont l'aménagement n'est pas programmé durant la période concernée par le PLU. Cette révision prévoit en outre une extension limitée des secteurs d'activité existants. Le PLU induit une consommation foncière de 20,7 ha, sans compter la consommation foncière liée à l'emplacement réservé de la ligne de chemin de fer Lyon-Turin, de 24 ha.

- **Création d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Issoire (63)**

Création d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 3,9 MWc sur une emprise clôturée de 5,3 ha sur un site d'implantation localisé au nord-est de la commune, dans un espace urbanisé occupé par une zone industrielle et commerciale et bordé à l'est par l'autoroute A75. Le site du projet a d'abord été exploité pour l'extraction de sables et graviers alluvionnaires, puis, jusqu'en 2005, comme centre d'enfouissement technique (CET) de déchets de démolition automobile.

- **Construction du parking « Boucle-est » au Val Claret, sur la commune de Tignes (73)**

Réalisation au Val Claret, sur la commune de Tignes, d'un parking couvert de 660 places, sur trois niveaux, en remplacement du parking de la Grande Motte qui sera aménagé en plateau ludique et sportif avec notamment une remontée mécanique.

- **Révision du PLU de la commune de Beaussemlant (26)**

Adaptation du PLU modifiant le règlement écrit et graphique en déclassant 6,8 ha de zone agricole (A) et 1,1 ha de zone naturelle (N) en une zone urbaine à vocation de tourisme et de loisirs (Ult2) pour permettre le projet de parc résidentiel de loisirs (PRL) « les cottages de Beausemlant » comprenant 75 habitations légères de loisirs sur une superficie d'environ 8 ha située au sein du domaine du château de la Sizeranne.

- Création d'une piste de luge d'été "4 saisons" sur la commune de Bernex (74)

Construction à proximité du télésiège de Pré-Richard, d'une luge sur rails « 4 saisons » d'une longueur de 600 m en descente et 400 m en montée avec un bâtiment aval d'accueil et de services de 14 m x 8 m, accueillant également le garage de stockage des 30 luges (2 personnes). La gare amont de 5 m x 4 m est semi-enterrée. Un défrichement d'environ 7000 m² est prévu.

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Réponse au recours sur l'avis conforme relatif à la modification n°2 du PLUi-H Rumilly Terre de Savoie (74)

Recours formé par la communauté de communes contre l'avis conforme de la MRAe requérant une évaluation environnementale

- Réponse au recours sur l'avis conforme relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Clair-Du-Rhône (69)

Recours formé par la commune de Saint-Clair-du-Rhône contre l'avis conforme de la MRAe requérant une évaluation environnementale

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>